

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du **04 avril 2024**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; M. KOP Patrice ; Mme DELAPORTE Marjorie ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ;

Présent par procuration : M. HILD Didier donne procuration à M. Alain SINDT

Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. HIRTZ Thiébaud

3 – Annulation du point 9 de la séance du 05 mars 2024

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, qu'une erreur s'est glissée dans la délibération N° 9 de la séance du 05 mars 2024, actant du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CCB3F. En effet la durée du délai du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables par les communes n'était pas précisée il y a donc lieu d'annuler ce point.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces informations, valide l'annulation du point 9 de la séance du 05 mars 2024 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de donner suite à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 04 avril 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20240404-0304042024-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024